

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 23 mai 2023**

Sur convocation en date du 17 mai 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 mai 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	TAPONARD Emmanuel
SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément	BELQAID Zahira

Etaient excusés :

Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Catherine PERDRIX a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Magalie DAVID a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**AMENAGEMENT DES INTERSECTIONS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE
PISTE CYCLABLE SECURISEE SUR LE CHEMIN DE MOULIN RIONDAZ DANS
LE CADRE DU SCHEMA DE SECURITE ET DE MOBILITE : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE GBA DANS LE CADRE DU PLAN D'EQUIPEMENT
TERRITORIAL (PET)**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu la réunion de la commission Déplacements doux du 12 octobre 2020 relative à la présentation du projet voie verte, des pistes cyclables sur la commune de Viriat et aux maillages à étudier

Vu la délibération du 27 avril 2021 relative à la présentation de l'étude de sécurité et de mobilité

Vu la réunion de la commission Déplacements doux du 4 mai 2021 relative à la présentation de l'avancement des projets de piste cyclable en cours

Vu la décision du Maire présentée au Conseil municipal du 22 juin 2021, concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'axe Moulin Riondaz au bureau d'étude Archigraph

Vu la réunion de la commission Déplacements doux du 15 novembre 2021 relative à la présentation de l'APS du projet RIONDAZ dont le montant des travaux est estimé à 555 000€ HT soit 670 000€ TTC hors acquisition foncières

Vu l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » lancé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes le 15 décembre 2022 et son cahier des charges et le dossier de candidature déposé par la Mairie de Viriat

D 230523-07

Vu la délibération en date du 26 avril 2022 adoptant le plan de financement du dossier de demande de subvention relatif à l'appel à projet régional vélo Auvergne Rhône-Alpes pour l'aménagement d'une piste cyclable sur l'axe structurant Moulin Riondaz

Vu la réponse de M. le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes accordant une subvention maximale de l'État d'un montant de 136 841 € pour l'ensemble du projet

Vu la délibération en date du 27 septembre 2022 pour le projet de convention à intervenir avec l'Etat relative aux modalités de versement du financement de la subvention accordée dans le cadre du 5^{ème} appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » pour la création d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin du Moulin Riondaz

Vu la délibération du 13 décembre 2022 attribuant le marché de travaux pour la réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin Riondaz dans le cadre du schéma de sécurité et de mobilité et en particulier la tranche ferme portant sur la sécurisation des carrefours

Vu la délibération du 25 avril 2023 validant les propositions d'avenant au marché de travaux relatifs à la tranche ferme portant sur la sécurisation des carrefours en vue d'aménager une piste cyclable sécurisée sur le chemin Riondaz

Après avoir validé l'étude de sécurité et de mobilité sur Viriat, le Conseil municipal, lors de la séance du 27 avril 2021, a adopté la hiérarchisation des voiries proposées afin de maîtriser les flux de circulations. En fonction de la hiérarchisation des voiries, des typologies d'aménagement et de sécurisation ont été définies pour répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la sécurité des sections bâties (cohabitation vie locale et circulations routières) et des carrefours accidentogènes (notamment Route Départementale/ Voie Communale)
- canaliser des circulations motorisées, et notamment des flux d'accès à la Commune et des itinéraires de transit traversant la Commune
- améliorer la crédibilité et l'adéquation des limitations de vitesse avec l'environnement et les fonctions de la voie
- développer des aménagements en faveur des modes actifs (vélos entre centre bourg et hameaux, piétons dans les hameaux) afin de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, améliorer le cadre de vie et maîtriser l'usage et les flux des véhicules motorisés.

S'agissant du dernier point relatif au développement des déplacements doux, un programme d'investissements permettant la réalisation des aménagements suivants est conduit depuis plus de 10 ans avec notamment les opérations suivantes :

- 1,25 kms pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route de Bourg
- 1 km pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route des Greffets
- 1km pour la réfection de la piste cyclable rue des Anciens Combattants
- 300 ml pour l'aménagement d'une piste cyclable à la Neuve
- 1,1 km pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Majornas
- 300 ml de CVCB sur la rue des Genêtes pour la liaison Majornas avec la voie verte

Ce programme devrait être complété prochainement par plusieurs aménagements en lien avec Grand Bourg Agglomération :

- La bande cyclable à la Perrinche de 1,2 kms qui sera requalifiée en piste cyclable bidirectionnelle prochainement
- La piste de la Neuve le long de la route de Paris qui sera prolongée de 600ml avec une réfection du revêtement sur tout le linéaire soit 1,2km
- L'aménagement de la voie verte 6 km

Dans ce cadre, et parce qu'il relie le centre-bourg de Viriat à la rocade, l'axe Riondaz a été qualifié d'axe structurant (réseau primaire). Le flux de véhicule motorisé est très important sur cet axe avec 6 000 véhicules jours. Le classement de cet axe au niveau structurant implique en plus de la réalisation d'aménagements routiers (sécurisation des carrefours), de prévoir un aménagement sécurisé, c'est-à-dire dissocier de la chaussée, pour les vélos.

Le projet de piste cyclable du Moulin Riondaz de 1,2 kms, situé entre le giratoire des Caronniers et le carrefour des Patales constitue également un enjeu stratégique en termes de poursuite du maillage des itinéraires cyclables. En effet, la piste cyclable du Moulin Riondaz permettra de rejoindre la voie verte (itinéraire cyclable traversant Grand Bourg Agglomération) et de connecter le centre village de Viriat aux secteurs de la zone commerciale de la Neuve-Chambièrre et de l'Hôpital Fleyriat tout en desservant les quartiers d'habitat.

Cette piste cyclo-piétonne de 3 m de largeur sera positionnée coté Est, elle sera séparée de la chaussée par une bande en espace vert et se prolongera sur la voie verte avec les mêmes caractéristiques. Pour sécuriser les traversées de vélos, des aménagements sécurisés sont intégrés au projet avec des dispositifs de ralentissement pour les véhicules comme l'installation de plateaux ralentisseurs.

Préalablement à l'aménagement de la piste cyclable, il est nécessaire de restructurer 4 intersections : carrefour des Crêts, carrefour des Patales, carrefour du So Club et Carrefour des Liavoies.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Bourg Agglomération portant sur la sécurisation de ces carrefours :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre	13 790 €	Etat Plan de relance Vélo 35.17 % du montant des travaux du carrefour des Patales sur 102 247.75 €	35 960.44 €
		Grand Bourg Agglomération PET 1	104 305 €
Sécurisation des carrefours (y compris plateau ralentisseur des Patales)	266 741.04 €	Autofinancement	140 265.60 €
TOTAL HT	280 531.04 €	TOTAL HT	280 531.04 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la réalisation de la sécurisation des carrefours de l'axe Moulin Riondaz en vue d'aménager ultérieurement une piste cyclable
- solliciter l'accompagnement financier de Grand Bourg Agglomération au titre du Plan Equipement Territorial 1 selon le plan de financement présenté ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

